

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 28 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 103/2023

VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET LOCAL DE SANTÉ

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt huit septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 22 septembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, M. Quénéa, Mme Landier, Mme Deletang, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), Mme Cabaret-Martinet (pouvoir à M. Faës), M. Soccoja (pouvoir à Mme Douaisi), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quénéa), M. Letrouvé (pouvoir à M. Chusseau), M. Vendé (pouvoir à Mme Desgranges), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Carole Daire-Chaboy a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET LOCAL DE SANTÉ :

M. Philippe Audubert donne lecture de l'exposé suivant :

La réduction des inégalités sociales de santé représente l'un des objectifs inscrits au projet de mandat. Il s'est traduit par la création d'une délégation « santé » et le recrutement d'une coordinatrice santé dédiée au sein de la direction des solidarités. Sa vocation est de créer du lien entre les services autour de la santé, d'initier des synergies, et d'améliorer la complémentarité entre les différentes initiatives portées et financées par la Ville

La validation du projet local de santé va permettre d'inscrire une dynamique durable sur la prise en compte des enjeux de santé sur le territoire en renforçant les complémentarités entre acteurs, en allant activer les leviers adaptés et en positionnant la ville comme animatrice de cette démarche au bénéfice des rezéennes et rezéens.

L'élaboration de ce projet local de santé doit permettre de :

- Valoriser les actions existantes de la Ville en matière de santé
- Intégrer les enjeux de santé dans toutes les politiques publiques
- Renforcer les partenariats et créer de nouvelles synergies
- Mobiliser les financements « santé »
- Asseoir l'articulation et la complémentarité avec l'action de la Métropole

La feuille de route du projet local de santé se décline en 6 objectifs stratégiques :

1. Faciliter et soutenir la mise en réseau des acteurs et actrices ainsi que des dispositifs sur le territoire
 - 1.1 Recenser et partager les contacts des acteurs, actrices et des dispositifs existants
 - 1.2 Renforcer et animer l'interconnaissance entre les acteurs et actrices
2. Soutenir les actions de prise en charge des personnes souffrant de troubles de santé psychique
 - 2.1 Favoriser les lieux d'écoute et de parole proposés par les structures professionnelles et associatives
 - 2.2 Accompagner et outiller les services dans leur mission d'orientation
3. Faciliter l'accès aux droits et les parcours de soins
 - 3.1 Soutenir l'accès aux droits de santé, accompagner et lutter contre le renoncement
 - 3.2 Faciliter l'installation et le maintien des soignants sur le territoire
 - 3.3 Mettre en œuvre des stratégies de prévention en santé
4. Agir sur l'environnement et le mode de vie pour améliorer la santé dans une ville apaisée
 - 4.1 Favoriser les actions et les projets qui contribuent au bien-être des habitants
 - 4.2 Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement
 - 4.3 Veiller à la qualité des espaces publics
 - 4.4 Veiller à la qualité des lieux de vie
5. Sensibiliser et former à la santé
 - 5.1 Identifier, donner les ressources et participer à « changer le regard » sur les troubles de santé
 - 5.2 Promouvoir l'éducation à la santé
6. Faire de la Ville un employeur exemplaire en matière de santé au travail
 - 6.1 Préserver la santé physique et mentale en favorisant la qualité de vie et des conditions de travail
 - 6.2 Identifier, évaluer et prévenir les risques physiques et psycho-sociaux
 - 6.3 Lutter contre les violences et harcèlements

Afin d'animer et de suivre ce projet, une gouvernance partenariale est mise en place avec différentes directions de la collectivité mais également les partenaires institutionnels agissant dans le secteur de la santé dans ses différentes dimensions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 14 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet local de santé.

La maire,
Agnès Bourgeois

